



## COMPOSITION DU BUREAU DE L'ASSOCIATION

	Président	Secrétaire	Trésorier
Nom prénom	..... .....	..... .....	..... .....
Adresse	..... .....	..... .....	..... .....
Code postal Ville	 .....	 .....	 .....
Téléphone	 .....	 .....	 .....
Courriel	..... @ .....	..... @ .....	..... @ .....

## VIE DE L'ASSOCIATION EN CHIFFRES

Adhérents	Bénévoles	Salariés
<b>Total</b> 	<b>Total</b> 	<b>CDI</b>
<b>Dont Pantinois</b> 	<b>Dont Pantinois</b> 	<b>CDD</b>
		<b>Service Civique</b>
		<b>Adulte Relais</b>
		<b>Équivalent temps plein</b>

## ÉTAT DES PRESTATIONS EN NATURE DE LA VILLE DE PANTIN EN 2024

### Mise à disposition de locaux municipaux à titre gracieux

Libellé	Nom du local	Fréquence, période, dates
Locaux mis à disposition à titre permanent (indiquer l'adresse)		
Locaux mis à disposition à titre ponctuel (indiquer l'adresse)		

### Mise a disposition de biens ou services a titre gracieux

Matériels mis à disposition	Evénement(s) concerné(s)	Fréquence, période, dates
Tables/chaises/grilles/ sonorisation		
Autocars		
Fluides à titre gracieux		
Vernissage		
Autres (personnel municipal, produits alimentaires, ...)		

\* valorisation financière ou, à défaut, éléments quantitatifs permettant une estimation

## DESCRIPTION DES BESOINS EN 2024/2025

Votre activité permet-elle de partager les locaux avec une ou plusieurs association ?

oui

Non

Nombre d'usagers envisagés : .....

Besoins spécifiques :

.....  
.....  
.....

### Jours d'utilisation

Pour chaque jour, inscrivez les horaires (à titre indicatif)

lundi .....

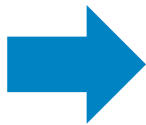
mardi .....

mercredi .....

jeudi .....

vendredi .....

samedi .....



## SEUL UN DOSSIER COMPLET SERA ACCEPTÉ

Pour être valable, cette demande d'attribution d'un bureau administratif doit respecter la date limite de dépôt fixée au 17 juin 2024

### PIÈCES OBLIGATOIRES À FOURNIR (si le service instructeur ne les possède pas ou en cas de modifications)

- Formulaire de demande d'attribution d'un bureau administratif 2023/2024 dûment rempli, daté et signé
- Statuts signés
- Récépissé de déclaration en préfecture
- Photocopie de la publication au Journal officiel
- Copie du procès-verbal de l'assemblée générale constitutive + liste des personnes chargées de l'administration avec coordonnées
- Copie du procès-verbal de la dernière assemblée générale (si une assemblée générale est prévue après la date du dépôt, merci de transmettre la semaine qui suit)
- Attestation d'assurance **à jour**
- Compte de résultat 2023 signé et daté
- Attestation URSSAF le cas échéant
- Budget prévisionnel 2024
- Bilan d'actions 2023-2024 sur la ville de Pantin (actions, publics touchés, partenaires, résultats obtenus)
- Prévisionnel d'actions 2024-2025 sur la ville de Pantin (actions envisagées, publics visés, partenaires, résultats attendus)

La Ville se réserve le droit de proposer un bureau seul ou un bureau partagé en fonction des disponibilités, de la capacité d'accueil et de vos besoins estimés.

Il vous est possible d'utiliser les annexes "Bilan et prévisionnel d'activités" et "Budget"

#### Le dossier complet doit être

- envoyé par mail à [association@ville-pantin.fr](mailto:association@ville-pantin.fr)

ou

- déposé sur place à la **Maison des associations - 61, rue Victor Hugo - 93500 Pantin**  
du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

### BON À SAVOIR

La ville de Pantin peut vous apporter un soutien avec la mise à disposition d'un bureau et dans la mesure où vos actions et/ou activités sont destinées aux Pantinois.

Dans un contexte de rigueur budgétaire, il sera prêté une attention toute particulière aux critères suivants :

- association pantinoise ou ayant un impact sur le territoire
- intérêt local des projets
- rigueur administrative et comptable
- fonctionnement démocratique de l'association
- réalité et qualité des actions menées par les associations en 2023 / début 2024
- taux d'occupation du bureau mis à disposition en 2023/2024 (pour les renouvellements)

Les associations sectaires, culturelles ou politiques ne sont pas éligibles.

À l'issue de la commission d'attribution, une notification vous sera envoyée vous informant de l'avis.

Pour tout renseignement : Maison des associations [association@ville-pantin.fr](mailto:association@ville-pantin.fr)